



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LABRUGUIERE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Jeudi 11 Mars 2021

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité, il ouvre le cycle budgétaire. Il permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités qui seront retenues, de notre situation financière sans avoir un caractère décisionnel.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Après une récession d'ampleur inédite au cours du 1^o semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au 2^o semestre 2020. Outre le programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée, les états membres de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, *Next Génération EU*, de 750 Mds € de prêts et subventions qui s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois, l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5.9 % au 1^o trimestre, le PIB a chuté de 13.8 % au 2^o trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020. L'activité économique française a fortement rebondi au 3^o trimestre tout en restant inférieure de 3.7 % à son niveau d'avant crise (4^o trim.2019). La perte d'activité attendue au 4^o trimestre est de - 4% pour une moyenne sur l'année 2020 de - 9.1 %.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie impacte de lourdes conséquences. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars 2020 le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgences. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilité de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre, un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe). Comprenant 3 axes Ecologie-Compétitivité-Cohésion, il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

LA LOI DE FINANCES 2021 : La relance

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020. Les entités publiques locales sont largement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure. Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification ...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse de 10 % par rapport à 2020. Cette diminution est liée à la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation, puisqu'en 2021, le produit de la Taxe d'Habitation est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

La situation financière de la Ville de LABRUGUIERE

au 31 décembre 2020

1- Une capacité d'autofinancement maîtrisée :

La capacité d'autofinancement (CAF) nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Grâce à un effort constant de suivi et de contrôle des dépenses de fonctionnement, l'épargne nette 2020 s'élève à 773 k€ sachant que dans les dépenses exceptionnelles, il y a le reversement au Syndicat du Pas des Bêtes de 300 k€

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu du contexte actuel. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un bon niveau d'investissement.

CHAINE DE L' EPARGNE 2016 à 2020					
Montants en k €	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion de services	5 656	5 614	5 667	5 707	5 699
- Dépenses de gestion de services	4 523	4 609	4 442	4 433	4 205
Excédent brut courant	1 133	1 005	1 225	1 274	1 494
Produits exceptionnels	14	776	27	400	8
- Charges exceptionnelles	5	1	1	-	300
Epargne de gestion	1 142	1 780	1 251	1 674	1 202
Remboursement des Intérêts des Emprunts	102	148	134	123	76
Epargne Brute	1 040	1 632	1 117	1 551	1 126
Remboursement du Capital des Emprunts	403	414	409	361	353
EPARGNE NETTE	637	1 218	708	1 190	773

Recette s/éolien

Reverst Lotissements

Reverst excédent EAU

2- Un excédent brut courant stable :

L'excédent brut courant est le résultat

Recettes réelles de fonctionnement — Dépenses réelles de fonctionnement

Il s'élève cette année à 1 494 k€. La maîtrise des charges de fonctionnement et la bonne dynamique des recettes de fonctionnement permettent d'afficher un niveau d'excédent qui reste stable depuis 2018 autour de 1 200 à 1400 k€.

Il conviendra de poursuivre cette rigueur sur les comptes de dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la qualité du service rendu à la population et le soutien à la vie associative locale.

3- Un endettement atténué :

L'endettement de la Ville s'élève au 31/12/2020 à 3 982 550 €

soit un montant de 599 € par habitant

le délai de désendettement est de 4.4 ans

La Commune de Labruguière n'a plus emprunté depuis 2015. Dès lors, l'encours de dette a diminué passant de 6.1 M€ en 2014 à 3.9 M€ en 2020, soit de 940 €/habitant à 599 €/habitant.

Afin d'assurer une capacité d'investissement satisfaisante pour les années à venir, un nouvel emprunt est prévu sur l'exercice 2021. Ce nouvel emprunt sollicité pour un montant compris entre 300 et 400 k€ permettra de financer le programme de création et d'aménagement de pistes cyclables .

Les perspectives et les orientations budgétaires 2021

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le bilan 2020 ainsi que sur l'évolution des principaux postes budgétaires. Après avoir validé les comptes administratifs 2020, l'analyse des charges et la constatation des restes à réaliser et des résultats de clôture permettent de construire le budget primitif 2021.

Ce budget est établi avec la prise en compte de plusieurs indicateurs :

- Les orientations budgétaires de l'Etat concernant le service public local ;
- Les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ;
- L'évolution des charges obligatoires ;
- L'évolution des charges liées au fonctionnement des nouveaux équipements ;
- L'évolution des recettes fiscales et des dotations ;

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La **section de fonctionnement** reprend toutes les dépenses courantes permettant à la Commune de fonctionner. Elle se décompose en plusieurs chapitres :

DEPENSES

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Cette enveloppe a été calculée en tenant compte de la situation particulière liée au COVID, et comme chaque année, de l'évolution de l'indice des prix.

Les animations seront programmées sous réserve des conditions sanitaires plus favorables qu'à ce jour.

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel :**

En 2021, des recrutements sont projetés au sein des services de la Police Municipale et du Centre Technique Municipal (en remplacement des départs à la retraite de 2020) et au Centre Culturel Le Rond-Point (recrutement effectué au 01/01/2021).

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (subventions et participations)**

Les «autres charges de gestion courante» regroupent les subventions versées aux associations, les contributions versées aux organismes et les indemnités des élus.

Conformément à la délibération votée le 11 février dernier, une subvention exceptionnelle de 64 000 € sera versée au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.

Le poste le plus important de ce chapitre étant les subventions accordées aux associations. Le montant des crédits ouverts sera identique à celui de 2020.

➤ **Chapitre 66 : Charges financières :**

Elles comprennent le paiement des intérêts des emprunts en cours aux organismes bancaires, le montant des Intérêts Courus Non Echus, les frais bancaires.

➤ **Dépenses d'ordre :**

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense en Fonctionnement et une recette en Investissement (chap. 040) pour le même montant.

Dépenses d'Investissement

Recettes d'Investissement

Chap. 042

=

Chap.040

RECETTES

➤ **Chapitre 013 : Atténuations de charges :**

Sont enregistrés à ce chapitre, les remboursements de salaire (indemnités journalières, prises en charge des emplois aidés, service minimum d'accueil dans les écoles lors des journées de grève...)

➤ **Chapitre 70 : Produits des services :**

Ce chapitre enregistre le montant des ventes de coupes de bois, les concessions au cimetière, les recettes d'En Laure, les repas cantine et les redevances d'occupation du domaine public.

Une valorisation du personnel affecté aux autres budgets (agents des pompes funèbres, cinéma, CCAS) est également portée à ce chapitre.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et Taxes :**

Les taux d'imposition resteront inchangés en 2021. Le montant des contributions directes augmente grâce à l'évolution des valeurs locatives.

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet devrait rester sur le même montant réajusté à la baisse en 2020.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et Participations :**

Selon les orientations budgétaires nationales, les dotations de l'Etat restent stables pour la Ville. Toutefois une compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels devrait apporter des recettes complémentaires.

Les 2 chapitres observent des variations soit à la baisse, soit à la hausse, par rapport aux années précédentes, pour se compenser sur l'exercice

➤ **Chapitre 75 : Produits de gestion courante :**

La recette essentielle de ce chapitre est désormais la redevance versée par la société d'exploitation du parc éolien.

➤ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels :**

Les remboursements des sinistres et dommages sur mobilier urbain sont estimés à minima.

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre : transfert entre sections**

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en Fonctionnement et une dépense en Investissement pour le même montant.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement de l'année 2021 se décomposeront de la façon suivante :

Aide aux façades	40 000 €
Acquisition de matériel	91 000 €
Bâtiments communaux	30 000 €
Bâtiments scolaires	120 000 €
Voies communales	282 000 €
Création d'une halle en Centre-Ville	100 000 €
Réalisation de pistes cyclables	790 000 €
Eclairage Public	40 000 €
Travaux en forêt	70 000 €
Installations sportives	5 000 €
Cimetières communaux	130 000 €
Maison de l'enfance	5 000 €
Vidéo-protection	40 000 €
Salle Omnisports	20 000 €
Défense Incendie	13 000 €
	1 776 000 €

Les dépenses d'équipement seront financées par l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions de biens, les taxes d'urbanisme , les subventions et par un nouvel emprunt contracté dans l'année.

Le budget d'investissement de la Commune sera équilibré.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Ce budget a dégagé sur l'exercice 2020 un excédent de fonctionnement de 10 326 €. L'orientation sur ce budget de fonctionnement est de contrôler les dépenses pour garantir la qualité du service pour les administrés à des prix raisonnables.

Pour la section d'investissement, il est prévu de remplacer le véhicule.

LE BUDGET CINEMA

Ce budget ne présente qu'une section de fonctionnement et correspond à la seule activité cinéma du « Rond Point ».

Les cinémas n'étant toujours pas ré-ouverts au public, les prévisions seront diminuées de 50 % par rapport à 2019.